 

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Procès-verbal des délibérations de l’assemblée générale de SAS en date du *(Date)*

L'an *(Année en cours)*,

Le *(Date)*,

A *(Heure)*,

Les actionnaires de *(Dénomination)*, société par actions simplifiée au capital de *(Montant du capital social)* €, immatriculée au RCS de *(ville)*, sous le numéro SIREN *(N° de SIREN)* se sont réunis en Assemblée Générale, à *(Lieu de la réunion)* sur convocation de *(Civilité) (Nom de société)* en qualité de *(Représentant de société)*, faite par lettre recommandée en date du *(Date)*, à chaque actionnaire, conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents et ont émargé sur la feuille de présence :

- *(Liste des actionnaires)* *(avec le nombre d’actions détenues par chacun d'eux)*

Représentés : *(Liste des actionnaires)* *(avec le nombre d’actions détenues par chacun d'eux)*

Absents : *(Liste des actionnaires)* *(avec le nombre d’actions détenues par chacun d'eux)*

*S'il y a lieu :*

Ont été convoqués :

- le Commissaire aux comptes *(Nom du commissaire aux comptes)*

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

*(Civilité) (Nom complet)* préside la séance en sa qualité de *(Qualité de représentant de la société)*, conformément aux dispositions des statuts.

M. *(Civilité) (Nom complet)* est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président déclare que l’assemblée est valablement constituée et qu’elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Approbation des comptes sociaux,

- Affectation du résultat,

- *S'il y a lieu* Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,

- *Eventuellement* Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,

- *S'il y a lieu* la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés,

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- le rapport de la gérance,

- *S'il y a lieu* le rapport du Commissaire aux comptes,

- le texte du projet de la résolution qui est soumise à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

*S'il y a lieu*Il est ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance (et du rapport du Commissaire aux Comptes), approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l’exercice clos le *(date)* et lui donne le quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à *(la majorité ou, le cas échéant, l’unanimité)*.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L’assemblée générale approuve la proposition d’affectation du résultat qui lui a été présentée.

*En l’absence de distribution d’un dividende, indiquer :*

En conséquence, les *(pertes ou bénéfices)* de l’exercice, qui se montent à *(montant)* euros, sont affectés au compte “report à nouveau”.

*En cas de décision de distribution d’un dividende, indiquer :*

En conséquence, les bénéfices de l’exercice se montant à la somme de *(montant)* euros, sont affectés comme suit :

* dotation à la réserve légale : *(montant)* euros ;
* dotation aux réserves statutaires : *(montant)* euros ;
* dividendes total revenant aux actionnaires : *(montant)* euros ;
* report à nouveau : *(montant)* euros.

Le dividende à répartir au titre de l’exercice est fixé à *(montant)* par action. Il sera mis en paiement le *(date)*.

Cette résolution est adoptée à *(la majorité ou, le cas échéant, l’unanimité).*

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

* Exercice n° 1 : *(dividende par action, nombre d’actions, abattement)*
* Exercice n° 2 : *(dividende par action, nombre d’actions, abattement)*
* Exercice n° 3 : *(dividende par action, nombre d’actions, abattement)*

Cette résolution est adoptée à *(la majorité ou, le cas échéant, l’unanimité).*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de la SAS, le président de séance et *éventuellement* les actionnaires présents ou les mandataires.